

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le vingt décembre deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 13/12/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Daniel CADET), Sabine VINCENT.

EXCUSES : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Nadine MAGY, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT,

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012 – 137 : PLAN DE FORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT AU TITRE DE L'ANNEE 2013

Vu la loi n°83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la demande d'avis faite au Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne,

Monsieur le Président rappelle que le plan de formation 2012 de la Communauté de Communes de Noblat a été approuvé par délibération 2011-149 du 21 décembre 2011. Ce document avait une validité de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Il est proposé, pour l'année 2013, de modifier le plan de formation 2012 en ajoutant uniquement la possibilité de suivre des formations dans les domaines de la voirie et du bâtiment.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
27 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve le plan 2013 de formation de la Communauté de Communes de Noblat joint en annexe.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : PLAN DE FORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT AU TITRE DE 2013

Date de transmission de l'acte : 21/12/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 21/12/2012

Numéro de l'acte : 2012-137 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20121220-2012-137-DE

Date de décision : 20/12/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.



Communautés de communes

PLAN DE FORMATION

Année 2013

Domaine de la Formation	Thème de la formation	Formation (2)						Formation (1)						catégorie des agents concernés
		PROF.	PERF.	ADM	TECH	ENS	ANI	SOC	MED	SPO				
Restauration	Hygiène et sécurité alimentaire	x	x	x				x						C
	Distribution et service	x	x					x						B,C
Culture	Enseignement artistique	x	x				x							B
	Programmation et techniques du spectacle	x	x			x								B
Environnement	Connaissance des acteurs,dispositifs, politiques d'environnement & de gestion des ressources	x	x			x								B,C
	Traitement des eaux usées	x	x			x								B
Sécurité	Collecte,traitement et gestion des déchets	x	x			x								B,C
	Prévention et protection du public	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			A,B,C
Génie technique	Formation initiale et obligatoire Sapeur-Pompiers Volontaire	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			A,B,C
	Architecture et construction	x	x			x								B,C
Développement local	Infrastructures et réseaux	x	x			x								B,C
	Espaces verts et paysages	x	x			x								C
Sport	Maintenance des bâtiments	x	x			x								C
	Maintenance des moyens techniques	x	x			x								C
Sport	Développement touristique	x	x			x								C
	Connaissance des acteurs, dispositifs & politiques sportives	x	x			x								A
Sport	Enseignement des pratiques sportives	x	x			x								B
	Entretien des matériels sportifs	x	x			x								A,B

Filière des agents concernés (1)

SOC: Sociale

MED: Médico-sociale

SPO: Sportive

Filière des agents concernés (2)

ANJ: Animation
PROF: Professionalisation
PERF: Perfectionnement

(1) Filières concernées:

ADM: Administrative
TECH: Technique
ENS: Enseignement artistique

(2) Formation:

ANI: Animation

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION:
Conformément au règlement de formation de la Communauté de Communes de Noblat, les formations de perfectionnement peuvent être suivies dans le cadre du DIF et les préparations aux concours et examens professionnels relèvent obligatoirement du DIF.

ORGANISMES DE FORMATION:

Les formations sont suivies prioritairement auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale mais peuvent être dispensées par des organismes extérieurs à la F.P.T.

Le présent plan de formation est applicable à l'ensemble des agents de l'intercommunalité (fonctionnaires territoriaux et agents de droit public) du 1er janvier au 31 décembre 2013.

Le Président,
Jean-Claude LEBLOIS